



## COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

### Délibération du Conseil Municipal

N° 24/11/2020 - 006

L'an deux mille vingt ; le vingt-quatre du mois de novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 17 novembre 2020 se sont réunis à la Salle Guy Cresson en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

<p><b>Nombre de conseillers :</b>  en exercice : 23  présents : 21  votants : 22</p>	<p><i>Présents</i></p> <p>Patrick CHADAILLAT, Maire  Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Benoît EHRET, Gérard GILLES, Naciba MESSAOUDI, adjoints au Maire  Monique UNTERNER, Jean-Jacques LEMOINE, Roselyne GRANCHET, Denise LARDRY, Bernard ORTA, Philippe DUBLED, Gilles TOUCHAIS, Bruno BALLAND, Valérie ENRICI, Clotilde BEN SOUSSAN, Sylvia ALFONS, Kévin TOIRON, Dominique LECOQ, Annick YANNIC, Yohan SAUSSIÉ, conseillers municipaux</p>
<p><b>Date de la convocation :</b>  17 novembre 2020</p>	<p><i>Absents excusés</i></p> <p>Isabelle RODIER, pouvoir à Bruno BALLAND</p>
<p><b>Date d'affichage :</b>  17 novembre 2020</p>	<p><i>Absent</i></p> <p>Michaël AYMES</p> <p>Secrétaire de séance : Gérard GILLES</p>

#### Révision allégée du PLU

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 ;  
**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;  
**Vu** le PLU de la ville de Vulaines-sur-Seine ;

**Considérant** que le PLU approuvé en date du 29 juin 2017 présente des incohérences et des erreurs matérielles qu'il convient de corriger sur le zonage et l'OAP n°3

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire évoluer certaines dispositions du PLU concernant l'implantation des constructions et le stationnement ;

**Considérant** que la Communauté d'agglomération a engagé une procédure révision allégée du document d'urbanisme pour permettre ces modifications ;

**Considérant** enfin que, bien que compétente en la matière, la Communauté d'agglomération souhaite que les conseils municipaux se prononcent sur la modification des documents d'urbanisme relatifs à leur territoire ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la procédure de révision allégée du PLU.

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 25 novembre 2020

Le Maire,

Patrick CHADAILLAT

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 03/12/2020  
et de publication le : 03/12/2020  
Le Maire,  
Patrick CHADAILLAT